



RÉGISSEUR EN CRS

Suite à la réforme du paiement de l'IJAT, à partir de janvier

2022 les régisseurs d'avance :

- ➔ **n'auront plus le portefeuille des IJAT en gestion ;**
- ➔ **sont maintenus dans leur poste dans le service comptabilité de chaque unité ;**
- ➔ **verront de facto une baisse de la prime allouée car elle est calculée sur le volume annuel du montant total du portefeuille en gestion ;**
- ➔ **peuvent demander à leur assureur de recalculer le montant de leur cotisation.**



Alliance PN PATS vous informe !